

- conseil du 03/11/11 : à l'ordre du jour est prévue l'intégration dans le domaine communal des tranches 3, 4 et 5 de la ZAC du Banayre (n'est pas comprise la Zone Naturelle dont il est question plus haut).

Lorsqu'un lotissement privé est terminé, les voies, trottoirs, espaces verts et l'éclairage public sont restitués à la commune et intégrés au patrimoine communal. La commune, à partir de ce moment là, en assure l'entretien.

Les services techniques de la commune vérifient avant que la décision d'intégration ne soit prise que ce qui va devenir public soit en bon état. Si ce n'est pas le cas, l'intégration est repoussée et il est demandé au lotisseur de corriger ce qui doit l'être.

M Miatto, l'aménageur du Banayre a demandé par courrier en date du 21/07/11 et signé de sa main, que les tranches 3, 4 et 5 soient intégrées dans le domaine communal.

Vite fait, bien fait puisque la majorité l'a accepté le 3/11/11. Le constat des services techniques de la commune ne relevait que quelques petites imperfections que le promoteur s'engage à corriger. Les constats de FC2000 et de l'Association Syndicale du Banayre (qui regroupe les habitants) sont nettement moins enthousiastes: les points à corriger sont nombreux.

Encore une fois, les intérêts des Fonsorbais ont été oubliés, nous paierons tous pour réhabiliter ce qui n'aura pas été fait par le promoteur qui lui, fera de substantielles économies (même s'il s'est engagé à entretenir pendant 18 mois encore les espaces verts des trottoirs et des ronds points).

Les points relatés ci dessus nous font douter de l'impartialité des élus de la majorité à l'égard de ce groupe. Nous leur demandons et tout particulièrement au Maire et au Premier Adjoint, de traiter la société Miatto Promotion avec rigueur, honnêteté et sans parti pris.

EMPRUNT TOXIQUE DEXIA : TRANQUILLISER OU ANESTHESIER ?

En septembre, le journal Libération a publié un tableau des communes à l'avenir plombé par leurs emprunts toxiques. Fonsorbes y figurait et les intérêts annoncés étaient exorbitants. Ce prêt a été contracté en 2007 et il reste 1 800 000 € à rembourser sur 12 ans.

Le danger réside dans l'évolution imprévisible et permanente du taux de cet emprunt lié à la valeur du franc suisse qui a été choisi comme référence. Plus le franc suisse prend de la valeur, plus nous payons. La banque Dexia a accepté de nous appliquer un taux de 4,5% pour 2010 - 2012. Par la suite et sans accord, le taux sera de 13%, voire plus, il nous faudrait alors rembourser plus de 300 000 € par an. Cette valse de milliers d'euros est due au fait que la municipalité a contracté un prêt à long terme tel un petit boursicotier, sans disposer de garde-fou. Une fois de plus le mépris du contribuable fonsorbais a été affiché car, c'est l'impôt qui paiera l'expérience. En comparaison, la fumeuse affaire du Musée paysan était une babiole, mais combien symptomatique de la façon dont est gérée Fonsorbes.

EXTENSION DE LA MAIRIE : DE LA VIGILANCE !

Au cours du précédent mandat et pour 440 000€ HT, la commune a acheté la bâtisse qui se trouve à gauche de la mairie actuelle et qui va jusqu'à la rue des écoles. En 2010, nous avons revendu la partie gauche de ce bâtiment (180m2 pour 100 000€ HT) au gérant du Bar des Sports qui pourra ainsi s'agrandir.

Donc, seule nous reste la bâtisse centrale dont la toiture est en fort mauvais état. Lors du conseil municipal du 3/11/11, il a été pris la décision de déposer un permis de construire qui permettra la rehausse des murs afin de réaliser le 1er étage et la réfection du toit. Le premier adjoint nous a expliqué que ce dépôt de permis conditionne le versement par le conseil général de la subvention accordée à l'achat du bâtiment à savoir 200 000€. Nous avons voté pour EN ÉMETTANT DES RÉSERVES ET EN FAISANT PART DE NOS INQUIÉTUDES : certes, il faut protéger ce bâtiment de la pluie mais réfléchissons bien avant de nous lancer dans des travaux de réhabilitation : à rénover du vieux, on n'est pas à l'abri de mauvaises surprises qui peuvent au final coûter fort cher.